



## Vaccin antiméningococcique conjugué C

### En quoi consiste le vaccin antiméningococcique conjugué C?

Le vaccin antiméningococcique conjugué C est un vaccin sûr et efficace offrant une protection contre le méningococcie de type C. Le vaccin est autorisé par Santé Canada.

### Quels sont les avantages du vaccin?

Le vaccin antiméningococcique conjugué C offre la meilleure protection qui soit contre la méningococcie de type C. Cette maladie peut s'accompagner de symptômes et de complications graves, y compris la mort et des troubles permanents (troubles neurologiques, perte de l'ouïe, perte de membres et de doigts). Si votre enfant est vacciné, il peut contribuer à protéger les autres.

### Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin antiméningococcique conjugué C est administré sous forme d'injection dans la cuisse ou dans la partie supérieure du bras.

### Qui devrait recevoir le vaccin?

Au Nouveau-Brunswick, le vaccin antiméningococcique conjugué C est administré aux enfants de 12 mois selon le calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick. Le vaccin pourrait être recommandé pour les personnes ayant côtoyé de près une autre personne atteinte de méningococcie invasive de type C.

### Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin?

Le vaccin est contre-indiqué si votre enfant :

- a eu une grave réaction allergique à une dose précédente du vaccin;
- est allergique à un quelconque ingrédient du vaccin ou à des composants de son contenant.

### Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin?

- Il est possible de noter des réactions bénignes au point d'injection (rougeur, sensibilité, enflure), de l'irritabilité ou de la fièvre.
- Quel que soit le vaccin, il existe toujours un risque d'anaphylaxie, soit une réaction allergique constituant un danger de mort, mais la probabilité est extrêmement faible (moins d'un par million de personnes vaccinées). C'est pour cette raison qu'il est important de rester à la clinique pendant quinze minutes après l'administration du vaccin à votre enfant. La réaction anaphylactique est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer et un gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

## Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin?

- Une compresse froide posée sur le site d'injection peut permettre de réduire l'inconfort.
- Pour l'inconfort et la fièvre, vous pouvez donner à votre enfant de l'acétaminophène (TylenolMD) ou de l'ibuprofène (AdvilMD) en suivant les indications du fabricant.
- Vous ne devez PAS donner d'aspirine (AAS) aux enfants de moins de 18 ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye.

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

## Y a-t-il d'autres renseignements utiles?

- Avisez la personne chargée d'administrer le vaccin si votre enfant souffre de problèmes de santé ou d'allergies.
- Cette personne vous remettra un document sur l'immunisation de votre enfant. Gardez-le dans vos dossiers et apportez-le avec vous au prochain rendez-vous de vaccination de votre enfant.
- Si votre enfant a des réactions inhabituelles au vaccin ou si vous avez des questions ou préoccupations veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé. Le vaccin antiméningococcique conjugué C subventionné par l'État est offert aux enfants au bureau de la Santé publique de votre région ou auprès de votre fournisseur de soins de santé.

## Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, le bureau régional de la Santé publique ou Télé-Soins (811).

## Sites Web utiles :

- Calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/Vaccination/CalendrierDimmunisationSystematique.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : <http://www.gnb.ca/santé>
- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination : <http://www.immunize.cpha.ca/fr/default.aspx>
- Agence de la santé publique du Canada : <http://www.phac-aspc.gc.ca>